



été

Programme  
de formation

éducati■n & territ■ires





En 2015, Éducation & Territoires propose 27 formations en stages inter-collectivités.

Parmi les nouveautés, trois formations dont l'ambition commune est d'apporter aux agents des collectivités un soutien technique opérationnel :

- **Le contrôle des actes budgétaires – Perfectionnement et études de cas** pour les agents qui souhaitent s'exercer à partir de cas complexes et représentatifs des difficultés auxquelles ils pourront être confrontés dans leurs pratiques (à Paris, Toulouse et Lyon, pendant la période de contrôle des budgets des EPLE) - Page 12
- **L'analyse des comptes financiers – Ratios et tableaux de bord** pour les agents aguerris qui souhaitent mettre en place ou actualiser des tableaux de bord synthétisant l'état des finances des EPLE de leur territoire (à Paris, Toulouse et Lyon) - Page 14
- **L'utilisation des locaux et des équipements des EPLE en dehors du temps scolaire**, stage juridique et technique conçu pour répondre à une demande récurrente de nos stagiaires (à Paris) - Page 17

Nous avons choisi de rassembler dans un chapitre particulier quatre formations destinées aux seuls agents des Conseils régionaux (pages 25 à 27). Deux d'entre elles sont des formations nouvelles : l'une sur le service public régional de l'**orientation**, l'autre sur l'**apprentissage** (page 26).

Autre nouveauté importante : le « **Cahier intra** » (au centre du catalogue) qui réunit des formations et des ateliers destinés aux agents territoriaux en poste dans les établissements, aux gestionnaires et aux équipes de direction des EPLE.

Bonne lecture et au plaisir de vous accueillir en stage en 2015 !

été

## Bases

Les compétences transférées aux collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation sont partagées entre la collectivité territoriale, l'autorité académique et l'EPL. Ce régime juridique particulier implique une action concertée des acteurs et une pleine maîtrise des dispositions juridiques de la part des collectivités.

- 7 Parcours découverte
- 8 Autonomie et responsabilité des EPLE
- 8 Relations conventionnelles entre l'EPL et la collectivité : convention et contrat tripartite
- 9 Ouverture, fermeture, fusion d'EPL

## Financement

Depuis le premier acte de la décentralisation, les Départements et les Régions ont une obligation de financement du fonctionnement des établissements d'enseignement publics et privés.

- 11 La dotation globale de fonctionnement des EPLE
- 12 Le contrôle des actes budgétaires des EPLE
- 12 Le contrôle des actes budgétaires des EPLE - Perfectionnement & études de cas **NOUVEAU**
- 13 L'analyse des comptes financiers des EPLE
- 13 L'analyse des comptes financiers des EPLE - Mise à niveau RCBC
- 14 L'analyse des comptes financiers des EPLE - Ratios et tableaux de bord **NOUVEAU**
- 14 Les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement privés du second degré

## Fonctionnement

Autorités organisatrices des missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique des EPLE, les collectivités sont amenées à prendre des décisions qui s'imposent aux établissements scolaires (organisation générale des services, mode d'exploitation, tarification, passation des contrats et des marchés, etc.). Dans ce contexte, la qualité du dialogue entre collectivités et EPLE s'avère déterminante.

- 16 Organisation et gestion du service de restauration et d'hébergement
- 16 Les logements de fonction
- 17 L'utilisation des locaux et des équipements des EPLE en dehors du temps scolaire **NOUVEAU**
- 17 Mutualisation des achats des EPLE
- 18 L'EPL durable
- 18 Le dialogue de gestion entre l'EPL et la collectivité

## Agents

Employeurs des ATTEE, les collectivités ont le souci d'améliorer les conditions statutaires et sociales des agents ainsi que leurs conditions de travail. Responsables des missions d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien des EPLE, elles ont également à cœur de maîtriser la qualité des services offerts aux établissements et tendent de plus en plus à formaliser leurs exigences et leurs engagements dans des référentiels d'emploi et de niveau de service.

- 20 Carte des emplois et référentiels des niveaux de service
- 20 Management des ATTEE
- 21 Organisation de la mission de l'entretien dans les collèges et les lycées
- 21 Prévention des risques psycho-sociaux

## Numérique

Le numérique est devenu un enjeu central pour l'éducation. La responsabilité des équipements et de leur maintien en condition opérationnelle revient aux collectivités, toujours plus nombreuses à inscrire leur actions dans une politique globale en faveur du numérique des établissements d'enseignement.

- 23 Schéma directeur numérique des collèges et des lycées
- 23 Maintenance informatique des collèges et des lycées
- 24 CONFÉRENCE-DÉBAT

## Régions

Depuis 1983, le rôle des Régions dans le champ de l'éducation et de la formation ne cesse de s'élargir et de s'approfondir. Les prochaines étapes du mouvement de décentralisation en cours se poursuivront dans ce sens.

- 26 Organiser et animer le service public régional de l'orientation **NOUVEAU**
- 26 Piloter l'apprentissage en Région **NOUVEAU**
- 27 Formations professionnelles au lycée : fonctionnement et financement
- 27 L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEFPA
- 28 INFORMATIONS PRATIQUES
- 29 CALENDRIER 2015
- 30 BULLETIN D'INSCRIPTION

## Cahier intra

Vous trouverez au centre du catalogue une brochure qui présente des formations et des ateliers que nous proposons exclusivement en intra et qui sont destinés aux agents territoriaux en poste dans les établissements, aux gestionnaires et aux personnels de direction des EPLE.

# Bases

Les compétences transférées aux collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation sont partagées entre la collectivité territoriale, l'autorité académique et l'EPL. Ce régime juridique particulier implique une action concertée des acteurs du système éducatif.

Les agents des Départements et des Régions en charge du fonctionnement des collèges et des lycées doivent être en mesure de parfaitement maîtriser les bases de ce régime juridique de compétences partagées sur lequel doit être fondée la coopération entre la collectivité, les établissements et les services académiques.

## FORMATEURS

**Michel Biedinger**, directeur de l'éducation du Conseil général de Meurthe-et-Moselle

**François Chambrette**, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

**Jean-Paul Martin**, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable ; ex-cadre de la Caisse des dépôts

**Jean-Charles Ringard**, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche ; ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région Pays de la Loire

**Bernard Toulemonde**, professeur agrégé de droit ; inspecteur général honoraire ; ancien recteur d'académie ; ancien directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale

## EXPERT RÉFÉRENT



Bernard Toulemonde, juriste réputé et expert reconnu du système éducatif français, est la cheville ouvrière de ce cycle de formation. Il a dirigé la rédaction de plusieurs ouvrages de référence (La Documentation française) et exerce une veille juridique permanente (Agence Éducation Formation).

# Parcours découverte

## Objectifs

- Connaître le système éducatif dans ses missions, ses évolutions, ses structures et son fonctionnement
- Appréhender l'ensemble des responsabilités actuelles des collectivités territoriales vis-à-vis des EPLE
- Maîtriser les problématiques et les dispositifs relatifs à chacun des secteurs d'intervention des collectivités dans le champ de l'éducation
- Connaître les évolutions prévues dans le cadre de la loi de refondation de l'École (2013), de l'acte III de la décentralisation et de la réforme territoriale

## Programme

- Contexte historique et juridique
  - Évolution du système éducatif depuis les premières lois de décentralisation
  - Partage actuel des compétences entre l'État et les collectivités territoriales
  - Évolutions prévues par la loi de refondation de l'École, l'acte III de la décentralisation et la réforme territoriale
- L'EPLE : l'organisation et le fonctionnement
  - Statut juridique
  - Instances
  - Actes budgétaires et financiers
  - Financement du fonctionnement
- L'EPLE : les personnels
  - Équipes de direction, d'administration et de gestion
  - Équipe pédagogique
  - Agents de la collectivité
- L'EPLE : le patrimoine
  - Patrimoine immobilier
  - Gestion technique du bâtiment et maîtrise des dépenses énergétiques
  - Place du numérique
- La planification scolaire
  - Sectorisation scolaire
  - Schéma prévisionnel des formations et contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 22 et vendredi 23 janvier 2015  
■ Jeudi 17 et vendredi 18 septembre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

## PUBLIC

Agents nouvellement nommés dans les services en charge de l'éducation

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Bernard Toulemonde

## EN BREF

Les collectivités territoriales exercent d'importantes missions de pilotage et de gestion des lycées et des collèges. Les agents nouvellement recrutés par les services des conseils généraux et des conseils régionaux en charge du fonctionnement des établissements d'enseignement (EPL) doivent bien connaître les acteurs qui y interviennent et leur organisation. Cette formation leur apporte les bases pour maîtriser les connaissances fondamentales relatives au fonctionnement du système éducatif en général et à celui des EPLE en particulier.

## POINT FORT

Panorama complet des domaines d'intervention des collectivités dans le champ de l'éducation

## ADAPTABLE EN INTRA

*Département de la Gironde - 2014*

- Apport d'un socle commun de connaissances sur l'organisation et le fonctionnement de l'EPL
- Public : l'ensemble des personnels de la direction des collèges (à l'exception des ATTEE)

# Autonomie et responsabilité des EPLE

## Objectifs

- Apprécier le concept d'autonomie du point de vue juridique et pratique
- Différencier les responsabilités respectives de l'État, des collectivités territoriales et de l'EPLE
- Évaluer pour les différentes missions les marges de manœuvre dont disposent les collectivités
- Gérer les relations avec les chefs d'établissement

## Programme

- Définition juridique et pratique de l'autonomie, compétences et missions de la collectivité territoriale, compétences propres de l'EPLE
- Partage des compétences pour l'élaboration du budget et l'exercice des missions de la collectivité : numérique, accueil, restauration et hébergement, entretien général et technique
- Relations de l'EPLE et du chef d'établissement avec la collectivité territoriale
- Responsabilités (civiles ou administratives) respectives de la collectivité territoriale, de l'État et de l'EPLE

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 26 et vendredi 27 mars 2015  
■ Jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

**PUBLIC**

Agents des directions de l'éducation

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Bernard Toulemonde

**EN BREF**

La formation présente les bases juridiques permettant de mesurer l'étendue des missions des collectivités territoriales mais aussi les limites de l'autonomie revendiquée par les EPLE.

**POINT FORT**

Éclairage juridique complet sur un sujet sensible, illustré de nombreux exemples

# Relations conventionnelles entre l'EPLE et la collectivité : convention et contrat tripartite

## Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique qui sous-tend l'élaboration de la convention collectivité/EPLE et du contrat tripartite
- Maîtriser les procédures juridiques de passation de la convention et du contrat
- Définir les contenus de la convention et du contrat tripartite, relatifs aux compétences des collectivités : objectifs ? moyens ? etc.

## Programme

- Actualités et enjeux : les différents types de conventionnement et leur articulation
- Cadre juridique
- Contenus : présentation et analyse comparée des pratiques des collectivités
- État des lieux et perspectives

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 29 et vendredi 30 janvier 2015  
■ Jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

**PUBLIC**

Agents des directions de l'éducation

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Bernard Toulemonde

**EN BREF**

Les EPLE sont liés à la collectivité territoriale par une convention et aux autorités académiques par un contrat d'objectifs. La loi de refondation de l'École de la République (2013) a rendu possible la mise en place d'un contrat tripartite qui fixe de manière pluriannuelle les responsabilités et les obligations de chacun. La formation, à la fois juridique et pratique, offre un éclairage complet sur les relations conventionnelles qui lient les EPLE à leur collectivité de rattachement.

**POINT FORT**

Témoignage et présentation de documents authentiques



# Ouverture, fermeture, fusion d'EPL

## Objectifs

- Maîtriser les composantes techniques de toutes les étapes de chaque procédure
- Différencier les responsabilités de l'autorité académique et de la collectivité de rattachement

## Programme

- Cadre juridique
- Révision de la carte scolaire : rôle de l'autorité académique et rôle de la collectivité
- Ouverture d'un EPLE : engagement de la procédure, construction de l'EPL et responsabilité de la collectivité, mise en service (affectation des personnels enseignants, administratifs et techniques, dotations en biens mobiliers)
- Fermeture d'un EPLE : engagement de la procédure, gestion budgétaire et comptable, dévolution des biens, reclassement des personnels
- Fusion d'EPL : engagement de la procédure, gestion budgétaire et comptable, dévolution des biens, reclassement des personnels

**LIEU** Paris

**DURÉE** 1 jour

**DATES**

- Mardi 27 janvier 2015
- Mardi 17 novembre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 560 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation en charge de l'ouverture, de la fusion ou de la fermeture d'EPL

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Jean-Paul Martin

## EN BREF

Confrontées aux évolutions démographiques de leur territoire, les collectivités peuvent être amenées à ouvrir, fermer ou fusionner des EPL. Au contraire des établissements publics nationaux pour lesquels les procédures sont formalisées, les procédures pour les EPL sont plus floues. La formation fournit aux agents en charge de ces dossiers un guide pratique pour chacune des procédures.

## POINT FORT

Remise de fiches de synthèse détaillant les étapes de chaque procédure

# Financement

Depuis le premier acte de la décentralisation, les Départements et les Régions ont une obligation de financement du fonctionnement des établissements publics d'enseignement, dans le cadre d'un régime juridique dit de compétences partagées.

Les documents budgétaires et financiers, que les collectivités reçoivent et rendent exécutoires, retracent l'utilisation des moyens financiers alloués à chaque établissement. Il revient à la collectivité de contrôler ces documents en s'assurant qu'ils traduisent fidèlement les instructions données et de les analyser pour en tirer des indicateurs pertinents pour apprécier la santé financière des EPLE.

## FORMATEURS

**Laure Audeguy**, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

**Ferdinand Bellengier**, chef d'établissement privé, auteur de l'ouvrage *Le chef d'établissement privé et l'État*

**François Chambrette**, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

**Marie-Dolorès Cornillon**, conseillère d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire-comptable d'EPL

**Marc Loubet**, conseiller d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire-comptable d'EPL

**Jean-Paul Martin**, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable ; ex-cadre de la Caisse des dépôts

**Jean-Marc Reynaud**, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL, de GRETA, de services mutualisés et d'un CRDP

**Francine Rossignol**, ex-attachée principale d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

**Serge Pouts-Lajus**, directeur de la société Éducation & Territoires

**Bernard Toulemonde**, professeur agrégé de droit ; inspecteur général honoraire ; ancien recteur d'académie ; ancien directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale

**Florence Zimmerlin**, chef du service « fonctionnement des lycées, vie lycéenne et moyens TOS » du Conseil régional d'Alsace

## RÉFÉRENCES



- Calcul de la dotation universelle de fonctionnement sur la base de critères objectifs
- Harmonisation des tarifs de restauration
- Audit de la situation financière d'établissements
- Calcul des forfaits d'externat des établissements d'enseignement privés
- Campagne de contrôle des budgets et transfert de compétences aux agents de la collectivité

## NOUVEAUTÉS

Deux nouvelles formations proposées à Paris, Toulouse et Lyon :

- **Le contrôle des actes budgétaires – Perfectionnement et études de cas** (novembre) : stage d'une journée destiné aux agents qui contrôlent les budgets des EPLE et qui souhaitent s'exercer à partir de cas complexes et représentatifs des difficultés auxquelles ils pourront être confrontés lors de leurs prochains contrôles
- **L'analyse des comptes financiers – Ratios et tableaux de bord** (mai et juin) : stage d'une journée destiné aux agents aguerris qui souhaitent mettre en place ou actualiser des tableaux de bord synthétisant l'état des finances des EPLE de leur territoire

# La dotation globale de fonctionnement des EPLE

## Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Comprendre les principes généraux, juridiques et techniques, présidant au calcul de la DGF
- Savoir analyser de façon critique la grille actuelle de calcul de la dotation de la collectivité
- Mettre en place des mesures d'amélioration des procédures et des modalités de calcul
- Élaborer un plan de concertation et de communication en direction des EPLE

## Programme

- Fondements juridiques : dotation globale et subventions spécifiques
- État des lieux des pratiques des collectivités
- Principes et critères de calcul de la DGF
  - Part élève : dépenses liées aux effectifs
  - Part patrimoine : dépenses liées aux caractéristiques physiques du bâtiment
- Modalités de calcul de la part élève :
  - Prise en compte de l'effet d'échelle
  - Prise en compte des filières d'enseignement
- Modalités de calcul de la part patrimoine :
  - Prévisionnel des consommations de viabilisation et des dépenses d'entretien et de contrats
  - Détermination de coefficients correcteurs prenant en compte l'augmentation des prix de l'énergie
- DGF et financement du service de restauration et d'hébergement
- DGF et besoin en fonds de roulement
- Convention et préconisations
- Suivi de la situation financière des EPLE : indicateurs et tableau de bord

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 2 et vendredi 3 avril 2015  
■ Jeudi 1 et vendredi 2 octobre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Serge Pouts-Lajus

## EN BREF

En période de contrainte budgétaire, les collectivités doivent impérativement maîtriser les procédures d'attribution des moyens financiers alloués aux EPLE dans le cadre de leur autonomie de fonctionnement. L'objectif est double : maîtriser la dépense globale et garantir l'équité de traitement des EPLE. La formation présente les méthodes et les outils permettant de calculer la dotation globale de fonctionnement en respectant ces principes, c'est-à-dire en dotant les établissements selon des critères objectifs et vérifiables, liés à leurs besoins et à leurs caractéristiques.

## POINT FORT

Présentation et analyse comparée de pratiques de collectivités, élaboration d'un outil de calcul de la DGF (modèle Excel)

## ADAPTABLE EN INTRA

*Département de Vaucluse - 2013*

- Conception d'un outil de calcul à partir des données du département
- Public : agents de la direction des collèges

# Le contrôle des actes budgétaires des EPLE

## Objectifs

- S'approprier les concepts et le vocabulaire de base en matière de finances publiques
- Formaliser les instructions de la collectivité territoriale dans le cadre de l'autonomie financière des EPLE
- Maîtriser les procédures de vote et d'arrêt du budget
- Comprendre le processus d'élaboration et d'exécution du budget
- Identifier les points sur lesquels doit porter le contrôle
- Engager un dialogue de gestion avec les EPLE

## Programme

- Principes fondamentaux : actes de l'EPLE, acteurs de la gestion financière de l'EPLE et autorités de tutelle
- Présentation générale du budget d'un EPLE : structure et contenu, catégories de ressources et utilisation
- Élaboration du budget : services généraux, services spéciaux, deuxième section
- Vote du budget et calendrier de transmission des actes
- Contrôle du budget : pièces, recettes et dépenses, équilibres budgétaires, instructions de la collectivité
- Arrêt du budget : accord, règlement conjoint, saisine de la Chambre régionale des comptes
- Étapes de l'exécution budgétaire et décisions budgétaires modificatives

**LIEU** Paris

**DURÉE** 4 jours (2+2)

**DATES** Jeudis et vendredis  
■ 8 - 9 octobre et 5 - 6 novembre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1620 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés du contrôle des actes budgétaires des EPLE

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Laure Audeguy

## EN BREF

L'acte budgétaire d'un EPLE est un élément de traduction de la politique financière de la collectivité ; c'est aussi un outil de mise en œuvre du projet d'établissement. Sa cohérence, sa sincérité, son exactitude et sa fidélité à la convention de partenariat sont donc essentielles. La formation donne aux agents les moyens de contrôler les documents budgétaires en s'assurant que tous ces objectifs sont respectés.

## POINT FORT

Méthodologie pour une analyse plus aisée, plus rigoureuse et plus efficace des budgets. Études de cas et exercices à partir de documents authentiques

## NOUVEAU

# Le contrôle des actes budgétaires des EPLE Perfectionnement et études de cas

## Objectifs

- Approfondir les connaissances budgétaires
- S'entraîner à contrôler des budgets dont la lecture est exigeante
- Enrichir ses méthodes de contrôle par l'échange de pratiques

## Programme

- Excédent de la section de fonctionnement
- Prélèvement sur fonds de roulement
- Amortissements et provisions
- CAF/IAF et résultat
- Dépenses obligatoires
- Opérations en capital

## POINT FORT

Exercices pratiques, en petits groupes, à partir de cas complexes

**LIEUX** Paris, Toulouse, Lyon

**DURÉE** 1 jour

**DATES** ■ Mardi 17 novembre 2015 - Toulouse  
■ Mardi 24 novembre 2015 - Lyon  
■ Vendredi 27 novembre 2015 - Paris

**PRIX NET / STAGIAIRE** 560 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés du contrôle des actes budgétaires des EPLE et ayant suivi le stage *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE* (voir ci-dessus)

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Laure Audeguy

## EN BREF

Ce stage, que nous proposons pendant la période de contrôle des budgets, s'adresse aux agents ayant déjà pratiqué le contrôle et qui souhaitent s'exercer à partir de cas complexes et représentatifs des difficultés auxquelles ils pourront être confrontés dans le cadre du contrôle des budgets des EPLE de leur territoire. Le stage vise à la fois à actualiser leurs connaissances et à approfondir leurs méthodes de contrôle.



# L'analyse des comptes financiers des EPLE

## Objectifs

- Comprendre les mécanismes qui permettent d'apprécier la situation financière des EPLE
- Exercer une lecture pertinente des charges et des produits
- Décrypter une balance
- Interpréter le résultat
- Vérifier l'exactitude du montant du fonds de roulement
- Identifier les informations nécessaires à l'ajustement des dotations
- Apprécier les demandes complémentaires des EPLE

## Programme

- Présentation du compte financier des EPLE : objectifs, calendrier et procédure
- Principes de la comptabilité : objectifs, technique comptable, balance
- Élaboration du compte financier : écritures de fin d'exercice, résultat, bilan et fonds de roulement
- Analyse du compte financier : tableau de bord, indicateurs, utilisation des données du compte financier

## POINT FORT

Méthode et outils pour l'analyse des comptes financiers. Analyse détaillée d'un compte financier authentique

**LIEU** Paris

**DURÉE** 4 jours (2+2)

**DATES** Jeudis et vendredis  
■ 12 - 13 mars et 2 - 3 avril 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1620 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi la formation *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE* (voir ci-contre)

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Laure Audeguy

## EN BREF

Les comptes financiers des EPLE sont des sources d'informations essentielles pour les collectivités. Ces documents doivent retracer une gestion conforme aux règles du droit administratif, budgétaire et financier et aux instructions de la collectivité. La formation donne aux agents les moyens d'analyser les comptes financiers afin de conduire un dialogue de gestion constructif avec les EPLE en répondant à leurs besoins réels.



# L'analyse des comptes financiers des EPLE

## Mise à niveau RCBC

## Objectifs

- Comprendre les enjeux de la réforme
- Appréhender les changements induits
- Actualiser les outils de lecture et d'analyse des comptes financiers

## Programme

- Présentation des changements du compte financier induits par la RCBC : pièces 6, 9, 9 bis, 13, 14, 17
- Modalités de calcul et appréhension du fonds de roulement des EPLE : détermination de ratios-types, calcul de la CAF/IAF et du besoin en fonds de roulement
- Analyse du compte financier à partir des ratios introduits par la RCBC : indicateurs, utilisation des données du compte financier

## POINT FORT

Présentation des changements introduits par la RCBC dans la lecture et l'analyse des comptes financiers

**LIEU** Paris

**DURÉE** 1 jour

**DATES** ■ Mardi 24 mars 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 560 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi la formation *L'analyse des comptes financiers des EPLE* (voir ci-dessus)

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Laure Audeguy

## EN BREF

Ce stage, que nous proposons pendant la période de réception des comptes financiers, permettra aux agents aguerris de maîtriser les changements induits par la RCBC afin d'actualiser leurs connaissances et de disposer des bases nécessaires à l'analyse financière de la situation des EPLE.

## L'analyse des comptes financiers des EPLE

### Ratios et tableaux de bord

#### Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la mise en place de ratios et tableaux de bord de suivi des finances des EPLE
- Identifier les sources de données pertinentes et appréhender les opportunités et les limites de leur exploitation
- Maîtriser une approche méthodologique et disposer d'outils pour concevoir des ratios et des tableaux de bord

#### Programme

- Sources de données pour l'analyse financière : comptes financiers, situation des dépenses et des recettes par services et par comptes, etc.
- L'interprétation des données et ses limites
- Principes généraux de l'élaboration de ratios
- Présentation des ratios et tableaux de bord d'une collectivité
- Mises en situation

#### POINT FORT

Témoignage d'une collectivité, présentation de tableaux de bord et mises en situation

**LIEUX** Paris, Toulouse, Lyon

**DURÉE** 1 jour

- DATES**
- Jeudi 21 mai 2015 - Paris
  - Jeudi 28 mai 2015 - Lyon
  - Mardi 2 juin 2015 - Toulouse

**PRIX NET / STAGIAIRE** 560 €

#### PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi le stage *L'analyse des comptes financiers des EPLE* (voir page 13)

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Laure Audeguy

#### EN BREF

Les tableaux de bord utilisés par la collectivité peuvent avoir des finalités multiples : pilotage des moyens alloués par la collectivité, repérage des établissements en difficulté ou en situation particulière, information des élus présents aux conseils d'administration des EPLE, support du dialogue de gestion avec les établissements, etc. La formation s'adresse aux agents aguerris qui souhaitent mettre en place ou actualiser des tableaux de bord synthétisant l'état des finances des EPLE.

## Les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement privés du second degré

#### Objectifs

- Appréhender les responsabilités des collectivités territoriales
- Connaître le cadre juridique
- Comprendre l'organisation et le fonctionnement des établissements
- Maîtriser les modalités de financement

#### Programme

- Cadre général des relations : interlocuteurs, organes de concertation
- Cadre juridique : contrat d'association, prise en charge des dépenses
- Planification des formations : schéma prévisionnel des formations, contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)
- Forfaits d'externat : mode de calcul et montant, conditions de versement et d'utilisation, compte-rendu, contrôle, contentieux
- Dépenses d'investissement et d'équipement : subventions, mise à disposition de locaux, garanties d'emprunt

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

- DATES**
- Jeudi 19 et vendredi 20 mars 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

#### PUBLIC

Agents des directions de l'éducation en charge des établissements d'enseignement privés

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Bernard Toulemonde

#### EN BREF

Les collectivités territoriales ont des responsabilités importantes vis-à-vis des établissements d'enseignement privés pour lesquels elles prennent notamment en charge le forfait d'externat. La formation présente le cadre juridique des relations entre les collectivités territoriales et les établissements privés ainsi que les modalités de financement.

#### POINT FORT

Textes de lois, jurisprudence complète et exemples détaillés

# Fonctionnement

La loi du 13 août 2004 a confié aux collectivités les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique des EPLE. Devenues juridiquement autorités organisatrices de ces services publics, les collectivités sont amenées à prendre des décisions qui s'imposent aux établissements scolaires : organisation générale de la mission, mode d'exploitation du service, tarification, passation des contrats et des marchés.

Les besoins de concertation entre les collectivités et les établissements s'en trouvent renforcés et les collectivités s'engagent toujours davantage dans un dialogue avec les EPLE, notamment sur les moyens qu'elles leur allouent.

## FORMATEURS

**Michel Biedinger**, directeur de l'éducation du Conseil général de Meurthe-et-Moselle

**Marie-Dolorès Cornillon**, conseillère d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire-comptable d'EPL

**Jean-Paul Martin**, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable ; ex-cadre de la Caisse des dépôts

**Pascal Ribaud**, directeur de l'éducation et de la jeunesse du Conseil général de Seine-Saint-Denis

**Véronique Richalet**, responsable du service « Ressources & Développement » de la direction de l'immobilier des lycées du Conseil régional de Rhône-Alpes

**Jean-Charles Ringard**, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche ; ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région Pays de la Loire

**Alexandre Rubio**, responsable du contrat « fluides » et chef de projet « mission restauration » à la direction des collèges du Conseil général de la Gironde

**Bernard Toulemonde**, professeur agrégé de droit ; inspecteur général honoraire ; ancien recteur d'académie ; ancien directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale

## RÉFÉRENCES



- Détermination du coût d'un repas
- Modalités de fixation des tarifs de restauration
- Règles budgétaires et optimisation de la gestion du service de restauration et d'hébergement (SRH)

## ét

L'expertise juridique de nos formateurs est également sollicitée pour des questions liées à la gestion et à l'attribution des logements de fonction à travers le service de questions/réponses que nous mettons à la disposition de nos stagiaires (voir page 28).

## NOUVEAUTÉ

Pour répondre à une demande récurrente de nos stagiaires, nous avons conçu un stage relatif à **l'utilisation des locaux et des équipements des EPLE en dehors du temps scolaire**.

Ce stage d'une journée est co-animé par Bernard Toulemonde, juriste et expert du système éducatif, et Michel Biedinger, directeur de l'éducation du Département de Meurthe-et-Moselle, qui témoignera du dispositif adopté par sa collectivité et présentera les outils mis en place (convention-type notamment).

# Organisation et gestion du service de restauration et d'hébergement

## Objectifs

- Définir les modalités d'organisation et les règles de fonctionnement du service
- Calculer le coût moyen de revient d'un repas et d'une nuitée en vue de déterminer un tarif-cible
- Harmoniser les tarifs du service en déterminant des catégories d'usagers et un tarif-cible calculé en fonction du coût de revient d'un repas et d'une nuitée
- Mettre en place un système d'aide sociale
- Élaborer un règlement du SRH

## Programme

- Cadre juridique et enjeux
- Détermination du coût unitaire d'un repas et d'une nuitée pour fixer une politique de tarification
- Sources de financement : fixation des tarifs, subventions de la collectivité, aides aux familles
- Optimisation de la gestion du SRH : préconisations, taux de participation aux charges communes et approvisionnement du service
- Rédaction d'un règlement du SRH

## POINT FORT

Études de cas sur le calcul du coût de revient et le règlement du SRH

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 5 et vendredi 6 février 2015  
■ Jeudi 5 et vendredi 6 novembre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation en charge de la gestion du SRH

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Jean-Paul Martin

## EN BREF

Depuis l'acte II de la décentralisation, il revient aux collectivités de décider de la fixation des tarifs par catégorie d'usagers, de la mise en place d'un système d'aide à la demi-pension, de l'organisation des modes de production, ou encore de la mutualisation de l'approvisionnement. La formation présente toutes les composantes du schéma directeur de la restauration scolaire d'une collectivité.

Elle vise à présenter un cadre d'organisation du service de restauration qui permette à la fois la maîtrise du coût global et le maintien, voire l'amélioration, de la qualité des prestations offertes.

# Les logements de fonction

## Objectifs

- Connaître la définition des différents types de concessions de logement et le régime juridique applicable à chacun d'eux
- Distinguer les régimes applicables aux agents de l'État et aux agents de la collectivité au sein des EPLE
- Définir les contreparties imposées aux bénéficiaires des concessions de logement
- Prévenir les contentieux par des titres d'occupation complets

## Programme

- Principes généraux
- Régime juridique des modalités d'occupation
- Perte du logement de fonction
- Procédure d'expulsion

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 2 et vendredi 3 avril 2015  
■ Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de la gestion des logements de fonction des EPLE

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Bernard Toulemonde

## EN BREF

La formation présente les fondements juridiques indispensables à une gestion rigoureuse des logements de fonction des personnels de l'État et des personnels territoriaux.

## POINT FORT

État complet des textes de la jurisprudence et de la pratique



## L'utilisation des locaux et des équipements des EPLE en dehors du temps scolaire

### Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique des pratiques de mise à disposition des équipements et des locaux des EPLE en dehors du temps scolaire
- Différencier les responsabilités de la collectivité, de l'EPLE et de la structure bénéficiaire
- Être en mesure de proposer aux EPLE une convention-type

### Programme

- L'EPLE, acteur de la vie du territoire : enjeux et pratiques
- Cadre juridique des pratiques de mise à disposition
- Pilotage politique et mise en œuvre de la démarche
- Écueils à éviter
- Convention-type entre l'EPLE et la structure bénéficiaire : nature des activités, personnels mobilisés, contributions financières, sécurité et assurances, etc.

### POINT FORT

Point complet sur le cadre juridique, témoignage d'un Département avancé et remise d'une convention-type

**LIEU** Paris

**DURÉE** 1 jour

- DATES**
- Mardi 10 mars 2015
  - Mardi 29 septembre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 560 €

### PUBLIC

Les agents des directions en charge de l'éducation et du patrimoine

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Bernard Toulemonde

### EN BREF

Les Départements et les Régions sont soucieux d'optimiser leurs investissements dans le fonctionnement et l'équipement des EPLE et de les mettre au service d'une dynamique de territoire. Ils sont ainsi de plus en plus nombreux à inciter les EPLE à ouvrir l'accès à leurs installations (gymnase, réfectoire, CDI, salles informatiques, etc.) à d'autres acteurs locaux (écoles, maisons de retraite, associations, etc.), notamment en dehors du temps scolaire.

La formation présente le cadre juridique qui s'applique à ces pratiques et les clauses des conventions à passer.

## Mutualisation des achats des EPLE

### Objectifs

- Concilier le principe de libre administration des collectivités et le principe d'autonomie administrative et financière reconnu aux EPLE
- Identifier les différents outils de la commande publique et l'intérêt de chacun d'eux
- Connaître les possibilités de mutualisation des achats offertes aux collectivités dans le cadre de leurs compétences
- Assurer la sécurité juridique entre collectivités de niveaux différents
- Exercer une mission de conseil auprès des EPLE

### Programme

- Rappel des principes généraux de la commande publique
- Commandes publiques et compétences des collectivités territoriales
- Centralisation des achats par la collectivité
- Groupements de commandes et groupements de commandes intégrés
- Témoignage de praticiens : objectifs, stratégie mise en place, difficultés rencontrées, résultats obtenus

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

- DATES**
- Jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

### PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des directions chargées des commandes et des marchés publics

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Jean-Paul Martin

### EN BREF

Les différentes procédures de commande publique constituent autant d'outils susceptibles d'optimiser la gestion des fonds publics. Dans un contexte budgétaire contraint, elles permettent d'assurer la sécurité juridique des approvisionnements et de définir des stratégies globales et territoriales, afin de réaliser des économies substantielles. La formation analyse plusieurs jurisprudences importantes et s'attache à éclairer les différentes options et stratégies possibles.

### POINT FORT

Témoignages d'un coordonnateur de groupement de commandes et de responsables de collectivités engagées dans des marchés de centralisation d'achats

## L'EPLÉ durable

### Objectifs

- Connaître les méthodes et les dispositifs techniques de gestion patrimoniale et de mesure des consommations
- Maîtriser les méthodes de calcul prévisionnel des dépenses de chauffage
- Maîtriser les procédures de gestion permettant d'assurer l'efficacité de la démarche de maîtrise des dépenses
- Comprendre les principes d'une gestion durable du service de restauration
- Maîtriser les bases juridiques et techniques pour la passation de marchés centralisés d'achat de fluides
- Savoir encourager et soutenir les établissements dans leurs actions éducatives et citoyennes en faveur des économies d'énergie

### Programme

- Méthode de calcul prévisionnel des consommations pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement
- Constitution d'un marché global (départemental ou régional) d'achats d'énergie et de contrats de chauffe
- Principes et modalités de mise en œuvre d'une gestion globalisée du patrimoine des EPLE
- Principes et modalités de mise en œuvre d'une approche durable de la gestion du service de restauration des EPLE
- Programmes éducatifs de lutte contre le gaspillage et en faveur des comportements éco-responsables

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 12 et vendredi 13 mars 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

### PUBLIC

Agents des services en charge du patrimoine et du fonctionnement des collèges et des lycées

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Alexandre Rubio

### EN BREF

La maîtrise des dépenses énergétiques est devenue un impératif prioritaire pour la gestion des équipements publics. Les établissements d'enseignement sont concernés par cette question de multiples façons : rationalisation des procédures d'achat de fluides, contrôle des consommations, éducation aux comportements éco-responsables, etc. Tous ces sujets sont traités dans la formation à travers des exemples de pratiques mises en place dans des collectivités parmi les plus avancées dans le domaine.

### POINT FORT

Présentation de dispositifs et mesure de leur efficacité économique

## Le dialogue de gestion entre l'EPLÉ et la collectivité

### Objectifs

- Maîtriser le cadre général du dialogue de gestion entre la collectivité territoriale et l'EPLÉ : objectifs, moyens, modalités de pilotage et de mise en œuvre
- Être en mesure de conduire le dialogue de gestion avec un EPLE
- Inscrire durablement le dialogue de gestion avec les EPLE dans le fonctionnement de la collectivité

### Programme

- Place du dialogue de gestion dans le pilotage de la politique éducative de la collectivité
- Présentation de différentes approches du dialogue
- Périmètre du dialogue de gestion :
  - Convention et contrat tripartite
  - Dotation globale de fonctionnement et subventions complémentaires
  - Moyens humains
  - Patrimoine et équipements
  - Etc.
- Calendrier et procédures de mise en œuvre
- Témoignage d'une collectivité conduisant depuis plusieurs années un dialogue de gestion avec les EPLE

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 28 et vendredi 29 mai 2015  
■ Jeudi 15 et vendredi 16 octobre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

### PUBLIC

Agents des directions de l'éducation

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Jean-Charles Ringard

### EN BREF

La mise en place d'un dialogue de gestion permet un pilotage et une gestion concertée des politiques éducatives et s'inscrit dans la logique de performance engagée par la LOLF, reprise dans la RCBC. La formation fournit aux participants une méthode pour faire du dialogue de gestion un véritable outil de concertation et de négociation avec les EPLE.

### POINT FORT

Témoignage et retour d'expérience

# Agents

Le transfert aux collectivités des missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique s'est accompagné d'un transfert des personnels qui assuraient ces missions avant 2004. Un nouveau cadre d'emploi a été créé : les ATTEE, dont les statuts et les missions ont été définis par l'État.

Employeur des ATTEE, la collectivité doit mettre à disposition des EPLE les moyens nécessaires pour l'accomplissement des missions transférées. Elle doit notamment assurer le recrutement et la gestion des agents, placés sous une double autorité : l'autorité hiérarchique de la collectivité qui définit le cadre général de leur emploi, et l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement qui encadre et organise le travail au sein de l'EPL.

## FORMATEURS

**Saïd Arezki**, consultant spécialisé dans les démarches de gestion des compétences et de prévention des risques psycho-sociaux

**Alain Armetta**, consultant spécialisé dans l'hygiène des équipements collectifs

**Marie-Agnès Bonnefoy**, consultante spécialisée dans la prévention de l'absentéisme et des risques psycho-sociaux

**Vladimir Fuzellier**, consultant spécialisé dans la gestion et le management des ressources humaines

**Jean-François Lemmet**, consultant et formateur spécialisé dans la gestion des ressources humaines ; ancien directeur général adjoint d'un Conseil général chargé des ressources humaines et de la modernisation ; président de l'association nationale des directeurs des ressources humaines des territoires (2009 à 2013)

**Serge Pouts-Lajus**, directeur de la société Éducation & Territoires

## RÉFÉRENCES



- Définition et mise en œuvre d'une grille de répartition des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement
- Formations en intra visant à renforcer la culture professionnelle des agents territoriaux des EPLE et à favoriser leur pleine intégration dans l'établissement scolaire et la communauté éducative (voir le *Cahier intra* au centre du catalogue).

## PARTENAIRE



Geste  
[www.geste.com](http://www.geste.com)

# Carte des emplois et référentiels des niveaux de service

## Objectifs

- Identifier les critères à prendre en compte pour définir les besoins des EPLE et leur attribuer des moyens de façon équitable
- Concevoir et savoir utiliser les méthodes et les outils permettant d'élaborer et de faire évoluer la politique territoriale et les référentiels

## Programme

- Cadre des emplois : principe d'équité et d'optimisation des moyens, paramètres pris en compte dans le calcul, cas particulier, méthode de calcul par répartition équitable des moyens ou par référentiel, traitement des écarts
- Référentiel de niveau de service pour l'entretien : par type de tâche, en régime normal et en régime dégradé
- Mise en œuvre de la politique territoriale : organisation des services territoriaux, incidence sur la gestion des personnels, traduction dans la convention, etc.

## ADAPTABLE EN INTRA

Département de la Haute-Savoie - 2014

- Présentation et exploitation d'un outil de calcul à partir des données du Département
- Public : agents de la direction des collèges et de la direction des ressources humaines

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 4 et vendredi 5 juin 2015

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la carte des emplois des ATTEE

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

## EN BREF

Cette formation se propose de fournir, dans une perspective évolutive, l'ensemble des méthodes et des outils permettant d'élaborer des référentiels adaptés à la réalité du terrain, afin de définir la carte des emplois des ATTEE.

Elle accorde une large place à la présentation des réalisations de collectivités territoriales, des missions menées par Éducation & Territoires et aux expériences dont témoigneront les stagiaires.

## POINT FORT

Remise de l'outil Excel de modélisation utilisé pour calculer les effectifs d'ATTEE théoriques des EPLE

# Management des ATTEE

## Objectifs

- Comprendre le rôle et le positionnement du manager
- Proposer des méthodes et des outils opérationnels pour animer les équipes d'ATTEE individuellement et collectivement
- Créer les conditions d'une collaboration et d'une coordination efficace avec les EPLE pour l'animation et le pilotage des équipes d'ATTEE

## Programme

- Management public : de quoi parlons-nous ?
- Rôle et positionnement du manager
- Actes managériaux clés
- Profils de management
- Actions de développement des agents
- Leviers de motivation des membres de l'équipe
- Plan de communication de l'équipe
- Conduite et accompagnement des changements
- Relation avec les EPLE
- Élaboration d'un plan d'action par participant : 1 à 3 action(s) à mettre en œuvre dans les 6 mois

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES ■ Jeudi 21 et vendredi 22 mai 2015

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la gestion des ATTEE

FORMATEUR RÉFÉRENT Vladimir Fuzellier

## EN BREF

Depuis qu'elles ont en charge les agents techniques territoriaux, les collectivités s'emploient à animer, mobiliser et développer les compétences de ces équipes dans un contexte d'amélioration du service rendu et attendu. La formation vise à présenter les incontournables du management et à proposer des méthodes et des outils opérationnels d'animation des équipes, adaptés aux particularités des profils et des modes d'organisation.

## POINT FORT

Ateliers, études de cas et mises en situation

# Organisation de la mission de l'entretien dans les collèges et les lycées

## Objectifs

- Connaître les principes de base de l'entretien des EPLE pour accompagner les agents dans leur professionnalisation
- Dresser un inventaire des opérations de nettoyage dans les EPLE
- Déterminer la charge de travail des agents
- Disposer d'outils de mise en œuvre de l'organisation du travail
- Mettre en œuvre des outils pour évaluer la démarche et la qualité du service

## Programme

- Principes et techniques de nettoyage
- Analyse des charges de travail des agents
- Calcul des besoins : fréquence d'interventions, cadence horaire/m<sup>2</sup>
- Niveau de service
- Outils pour l'organisation du travail
- Évaluation et démarche qualité

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 9 et vendredi 10 avril 2015  
■ Jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la gestion des ATTEE

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Alain Armetta

## EN BREF

La mission de l'entretien est souvent mal considérée dans les établissements scolaires et parfois négligée par les collectivités : gouvernance insuffisante de la collectivité, organisation défailante au sein de l'établissement, manque de professionnalisation des agents, niveau de service mal défini, etc. La formation présente aux participants une démarche innovante d'organisation de la mission d'entretien dans les EPLE.

## POINT FORT

Expérience de terrain du formateur, chargé de mission « entretien des EPLE » pour une collectivité

# Prévention des risques psycho-sociaux

## Objectifs

- Situer les risques psycho-sociaux par rapport aux autres notions comme le stress, le harcèlement moral, l'usure professionnelle, etc.
- Distinguer les facteurs de risques des manifestations qui leur sont associées
- Comprendre les différentes formes de risques psycho-sociaux et la nature des difficultés sous-jacentes
- Disposer d'outils méthodologiques pour un premier repérage des risques psycho-sociaux dans son environnement de travail
- Repérer une situation de travail à problème
- Identifier des pistes d'actions pour corriger ou prévenir des situations à risque

## Programme

- Historique, définitions et cadre réglementaire
- Effets des risques psycho-sociaux
- Travaux autour d'une étude de cas
- Comment analyser une situation de travail à problème ?
- Comment construire une démarche de prévention des risques psycho-sociaux ?

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 26 et vendredi 27 mars 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la gestion des ATTEE

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Marie-Agnès Bonnefoy

## EN BREF

La formation propose une méthodologie pour recueillir les données nécessaires à la mise en place d'actions de prévention des risques psycho-sociaux.

## POINT FORT

Études de cas

## ADAPTABLE EN INTRA

*Département de la Gironde - 2014*

- Apport d'un socle commun de connaissances et de repères dans la prévention des risques psycho-sociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail
- Public : agents de la direction des collèges et de la direction des ressources humaines

# Numérique

Le numérique est devenu un enjeu central pour le système éducatif français.

La loi de refondation de l'école de la République adoptée en juillet 2013 marque la volonté de l'État de « faire entrer l'école dans l'ère du numérique ». Cette ambition nationale est accompagnée d'une clarification des responsabilités incombant aux collectivités territoriales : acquisition des équipements, installation et maintien en conditions opérationnelles de l'ensemble des infrastructures et des postes de travail mais également des périphériques et des logiciels assurant le fonctionnement des équipements ainsi que des services de communication destinés à la communauté éducative.

L'heure est venue pour les Départements et les Régions de concevoir et de mettre en œuvre une politique numérique des collèges ou des lycées. Plusieurs collectivités ont anticipé ces évolutions et leur expérience est naturellement éclairante pour les autres.

## FORMATEURS

**Serge Pouts-Lajus**, directeur de la société Éducation & Territoires

**Martin de Mijolla**, directeur de la société Aceris Numérique

**Éric Mazo**, responsable de la mission TICE du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

## PARTENAIRE



**Aceris Numérique**  
[www.acerisnumerique.fr](http://www.acerisnumerique.fr)

## RÉFÉRENCES



île de France



MAIRIE DE PARIS



- Assistance à maîtrise d'ouvrage et accompagnement pour le déploiement d'ENT
- Étude sur la maintenance des équipements informatiques des collèges et des lycées
- Évaluation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de schémas directeurs numériques des EPLE

## EXPERT RÉFÉRENT



Serge Pouts-Lajus, concepteur de ce cycle de formation, est un expert reconnu dans le domaine des TICE. Il dirige pour Éducation & Territoires l'ensemble des missions d'études et de conseil relatives au numérique des collèges et des lycées.

# Schéma directeur numérique des collèges et des lycées

## Objectifs

- Mesurer les enjeux liés au déploiement des architectures informatiques des établissements scolaires
- Faire le point sur les conséquences de l'application de la loi de juillet 2013
- Identifier les besoins et les attentes des établissements en matière d'efficacité et de qualité de service
- Disposer d'outils méthodologiques pour proposer aux décideurs de la collectivité une stratégie technique pour le schéma directeur numérique des EPLE du territoire et présenter son impact financier

## Programme

- État des lieux et problématiques
  - Équipements et infrastructures
  - Processus d'acquisition et de mise en service
  - Réglementation et organisation du numérique et des ressources humaines associées
- Modèles et solutions
  - Cycle de vie informatique
  - Maintenance : définitions et périmètre
  - Périmètre d'intervention et convention de services
  - Tableaux de bord, indicateurs, évaluations
  - Approches financières et modèles économiques
  - Mutualisations territoriales intra/extra collectivité

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES**

- Jeudi 11 et vendredi 12 juin 2015
- Jeudi 3 et vendredi 4 décembre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

## PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des systèmes d'information (DSI) en charge de l'équipement numérique des collèges et des lycées

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Serge Pouts-Lajus

## EN BREF

Le schéma directeur numérique formalise la stratégie de la collectivité pour l'ensemble de sa politique numérique dans les collèges ou les lycées. La formation permet de balayer l'ensemble des thématiques (équipement, réseaux, applications et ressources, services et prestations, gouvernance) en s'appuyant sur de nombreux exemples concrets provenant de collectivités déjà engagées.

## POINT FORT

Témoignage d'un responsable de projet avancé dans une région

# Maintenance informatique des collèges et des lycées

## Objectifs

- Placer la question de la maintenance dans un cadre général incluant le système d'information de l'établissement et ceux de ses deux tutelles (académie et collectivité)
- Connaître les diverses solutions techniques disponibles, leurs avantages et inconvénients en termes techniques et financiers
- Explorer diverses solutions mises en place dans des territoires : caractéristiques, forces, faiblesses, évolutions

## Programme

- Les enjeux de la maintenance comme garantie de la qualité de service
- Les composantes de la maintenance
- Le périmètre des responsabilités de la collectivité en matière d'équipement et de maintenance
- Les contraintes du contexte scolaire à prendre en considération
- Panorama des solutions techniques et des types d'organisation
- Externalisation ou internalisation ?
- Témoignages d'une Région et d'un Département en position avancée sur la question de la maintenance

**LIEU** Paris

**DURÉE** 1 jour

**DATES**

- Vendredi 20 novembre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 560 €

## PUBLIC

Agents en charge du numérique des collèges et des lycées

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Serge Pouts-Lajus

## EN BREF

La loi de 2013 clarifie les responsabilités des Départements, des Régions et de l'État dans le champ du numérique. Elle confie la responsabilité de l'acquisition et de la maintenance de tous les équipements informatiques à la collectivité de tutelle. Cette disposition met les collectivités face à un défi technique, organisationnel et financier. La maintenance n'est qu'une phase du cycle d'utilisation des équipements; sa charge dépend des modalités d'acquisition mais aussi des types d'équipements retenus.

## POINT FORT

Présentation de pratiques mises en œuvre dans des collectivités avancées en matière de maintenance

# CONFÉRENCE-DÉBAT

Depuis 2010, Éducation & Territoires organise chaque année, en novembre, une conférence-débat sur un thème d'actualité. Cet événement réunit des représentants des conseils généraux et des conseils régionaux, de l'État, des associations et des syndicats représentatifs.

Il offre aux acteurs publics qui partagent la responsabilité du fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire, un temps de rencontre, de réflexion, de débat et de partage d'expériences.

**Le thème de la conférence-débat du 24 novembre 2015 sera décidé au printemps en fonction de l'actualité et fera alors l'objet d'une information auprès des collectivités territoriales.**

Coup d'œil sur les précédentes éditions de la conférence-débat d'Éducation & Territoires.

## 2014

### Quand les collectivités pensent le futur de l'éducation

Le mouvement de décentralisation a mis les collectivités territoriales au cœur du fonctionnement du système éducatif. Outre les compétences qui leur ont été transférées, elles s'investissent toujours davantage aux côtés des établissements par des initiatives facultatives menées en concertation avec les équipes des écoles, des collèges et des lycées et les autorités académiques. Aujourd'hui, le futur du système éducatif se construit avec les collectivités territoriales. Il leur faut désormais contribuer sans attendre, de manière active et constructive, à l'effort de prospective sur les sujets qui les concernent directement : construction, équipement et aménagement des locaux, fonctionnement des établissements, numérique, formation professionnelle, orientation, mixité sociale, etc.

Une conférence-débat organisée en partenariat avec le SNPDEN, la FING et la 27<sup>e</sup> Région.



## 2013

### Vers un contrat tripartite EPLE, académie et collectivité territoriale

Organisée en partenariat avec l'AEF et avec le concours du SNPDEN, la conférence-débat de 2013 porte sur le contrat tripartite EPLE/Académie/collectivité territoriale introduit par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. La journée fait le point sur les attentes des différentes parties prenantes à ces contrats en donnant la parole à des représentants de l'État, des Académies, des chefs d'établissement et des collectivités territoriales. La journée alterne interventions et table-ronde pour aborder tout à la fois l'intérêt de ces contrats, leurs contenus et les modalités de leur élaboration et de leur mise en œuvre.

## 2012

### L'acte III de la décentralisation

En 2012, le thème retenu est celui de la décentralisation et des contenus de l'acte III alors en préparation. Au moment où les discussions s'engagent, les associations représentatives des collectivités (ADF pour les Départements, ARF pour les Régions) font connaître leurs souhaits, leurs attentes et les conditions qu'elles mettent à de nouveaux transferts de responsabilités. Une conférence-débat consacrée à la confrontation des points de vue entre les institutions.

## 2011

### La mission et le statut des gestionnaires des EPLE

La conférence-débat de 2011 est consacrée à la mission et au statut des gestionnaires des EPLE, dans la perspective de mise en place d'une nouvelle gouvernance. Les décideurs et acteurs des collectivités représentées échangent et débattent autour des interventions d'experts d'Éducation & Territoires, d'un président de conseil régional, d'un recteur d'académie et de vice-présidents de conseils généraux. Pour clôturer la journée, une table ronde réunit des représentants de syndicats de chefs d'établissement et de gestionnaires.



# Régions

Depuis 1983, le rôle des Régions dans le champ de l'éducation et de la formation ne cesse de s'élargir et de s'approfondir. Les prochaines étapes du mouvement de décentralisation en cours iront dans ce sens. C'est pourquoi nous accordons à la formation des agents des conseils régionaux une attention particulière, en leur permettant de se retrouver entre eux pour traiter de questions qui, d'ores et déjà, leurs sont spécifiques.

La loi de février 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale (dite « loi Sapin ») a placé les Régions en position de coordinatrices des politiques d'orientation, de formation professionnelle et de lutte contre le décrochage scolaire. Elles sont donc amenées à repenser leur organisation afin d'intégrer ces charges nouvelles à celles qu'elles assument déjà, qu'il s'agisse du fonctionnement des lycées ou de l'apprentissage.

Les quatre formations que nous avons inscrites à notre catalogue visent à répondre aux besoins spécifiques des agents des Régions en charge des lycées - des lycées professionnels et des lycées agricoles en particulier -, de l'apprentissage et de l'orientation. Pour ces quatre stages, nous mobilisons des experts spécialistes mais également des agents des services régionaux qui ont pris des positions avancées et peuvent témoigner de leur expérience.

## FORMATEURS

**Geneviève Fernier**, ex-inspectrice de l'enseignement agricole à compétence générale (secteur administratif, juridique et financier) ; ex-gestionnaire d'EPLFPA

**Patrice Granier**, ex-directeur général adjoint des services du Conseil régional de Picardie, en charge du pôle formation tout au long de la vie

**Yazid Louahab**, responsable de l'unité études et prospective à la direction des lycées du Conseil régional de Rhône-Alpes

**Vincent Troger**, maître de conférences à l'ESPÉ de l'université de Nantes, spécialiste de l'enseignement en lycée professionnel ; chercheur au Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN)

## RÉFÉRENCES



- Assistance à l'élaboration de projets éducatifs régionaux
- Audits financiers d'EPLFPA
- Définition des critères de calcul de la dotation attribuée aux lycées d'enseignement professionnel

## ét

Pour contribuer à enrichir la réflexion collective et susciter le partage d'expériences, Éducation & Territoires a organisé le 13 juin 2014 une journée d'information et d'échanges sur la mise en place du SPRO. Parmi les participants, des représentants des collectivités, des CARIF-OREF et de l'Éducation nationale.

## Organiser et animer le service public régional de l'orientation

### Objectifs

- Connaître les enjeux institutionnels et les compétences respectives des différents acteurs
- Disposer d'une méthode et d'outils pour mettre en place et animer le SPRO
- Acquérir une méthodologie opérationnelle pour assurer la coordination des plateformes de lutte contre le décrochage en association avec l'Éducation nationale et les autres structures impliquées (missions locales, maisons de l'emploi, cités des métiers, organismes consulaires, etc.)

### Programme

- Contexte juridique et répartition des compétences entre les pouvoirs publics (État, Région) et les structures institutionnelles associées (CIO, CARIF, Cités des métiers, etc.)
- Compréhension du jeu des différents acteurs à travers une vision historique et pragmatique
- Modalités de mise en œuvre et d'animation du SPRO
- Focus sur la prise en charge et le suivi des jeunes décrocheurs : présentation d'expériences éclairantes de coordination de plateformes de soutien et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 4 et vendredi 5 juin 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

### PUBLIC

Agents des Régions chargés de mettre en place le SPRO

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Patrice Granier

### EN BREF

Depuis la loi Sapin du 5 mars 2014, la politique publique d'orientation est partagée entre l'État et la Région. À l'exception des actions relevant de la politique nationale définie par l'État, la Région coordonne désormais au niveau local les actions des organismes participant au service public régional de l'orientation. Une convention annuelle entre l'État et la Région détermine les modalités de fonctionnement du SPRO au niveau régional, notamment pour la prise en charge et le suivi des jeunes décrocheurs.

### POINT FORT

Témoignages d'une Région et d'un porteur de plateforme de soutien et d'appui aux décrocheurs (PSAD).  
Présentation de documents authentiques (convention annuelle État/Région, etc.)

## Piloter l'apprentissage en Région

### Objectifs

- Maîtriser les méthodologies et les outils les mieux adaptés à l'élaboration et à l'évolution d'une carte régionale de l'apprentissage équilibrée, complémentaire aux autres voies de formation professionnelle
- Assurer un financement équitable du fonctionnement des CFA et du développement de l'apprentissage dans un contexte budgétaire globalement contraint
- Animer la concertation et conduire les négociations de contrats d'objectifs et de moyens régionaux avec les organisations gestionnaires et les financeurs de l'apprentissage

### Programme

- Contexte juridique et périmètre de la compétence régionale
- Pilotage technique du CPRDFOP : enjeux en matière d'offre de formation professionnelle et méthodologie d'élaboration d'une carte de la formation
- Circuits de financement des CFA de la Région
- Pilotage des négociations des contrats d'objectifs et de moyens

### POINT FORT

Témoignage d'une Région et exemples de contrats

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 11 et vendredi 12 juin 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

### PUBLIC

Agents des Régions en charge de l'apprentissage : carte de l'apprentissage, gestion de l'offre, financement des CFA, démarche qualité, etc.

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Patrice Granier

### EN BREF

La Région est le principal financeur du fonctionnement des CFA et elle doit tenir compte des ressources mobilisables par les partenaires gestionnaires de l'apprentissage (taxe d'apprentissage, taxes parafiscales, contributions volontaires des branches et des organismes consulaires, etc.). Cette large compétence régionale en matière d'apprentissage va désormais pouvoir s'appuyer sur un nouvel outil instauré par la loi Sapin (2014) : le contrat d'objectifs et de moyens régional, outil particulièrement pertinent pour mettre en œuvre la politique régionale d'apprentissage.

## Formations professionnelles au lycée : fonctionnement et financement

### Objectifs

- Connaître l'ensemble des filières professionnelles de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole
- Maîtriser les méthodes permettant d'estimer le coût spécifique de ces formations
- Prendre en compte les différents ordres d'enseignement (général et professionnel) dans la politique régionale et dans son articulation avec la politique d'orientation et de formation professionnelle

### Programme

- La place de l'enseignement professionnel dans le système éducatif français : histoire, évolutions récentes et perspectives
- Inventaire des filières de formation et prise en compte de leurs spécificités dans le calcul de la composante pédagogique de la dotation de fonctionnement
- Les formations de l'enseignement agricole
- Mise en cohérence de la politique régionale en faveur de la formation professionnelle initiale et continue

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 19 et vendredi 20 mars 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

### PUBLIC

Agents des directions des lycées

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Patrice Granier

### EN BREF

Les Régions investissent pour les filières d'enseignement professionnel bien davantage qu'elles ne le font pour l'enseignement général. Une bonne connaissance de ces filières permet aux Régions de répartir leurs moyens de façon équitable et pertinente. De plus, les Régions sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important dans le domaine de l'orientation et dans l'élaboration de la carte des formations. Les filières de l'enseignement professionnel de l'Éducation nationale et de l'agriculture en constituent le socle.

### POINT FORT

Quatre exposés complémentaires présentés chacun par des spécialistes : Vincent Troger, Yazid Louahab, Geneviève Fernier, Patrice Granier

## L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEFPA

### Objectifs

- Maîtriser les connaissances juridiques relatives aux EPLEFPA
- Appréhender la nature et les formes des missions de contrôle qui incombent aux collectivités territoriales
- Maîtriser les méthodes concrètes et les outils pratiques permettant d'exercer les fonctions de gestion et de contrôle, dans les meilleures conditions de rigueur et d'efficacité

### Programme

- Organisation administrative des EPLEFPA : particularités juridiques et réglementaires, missions, centres
- Organisation comptable des EPLEFPA : réglementation comptable, acteurs, organisation informatique
- Contrôle de gestion et analytique
- Analyse du compte financier : indicateurs, analyse par centre

### POINT FORT

Méthode pratique pour un contrôle éclairé et efficace de la gestion financière et comptable des lycées agricoles

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** ■ Jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2015

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1010 €

### PUBLIC

Agents des directions de l'éducation en charge du contrôle des actes budgétaires et financiers des EPLEFPA

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Geneviève Fernier

### EN BREF

Les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLFPA) se distinguent des EPLE par leur mission et leur organisation, tant sur le plan administratif que sur le plan comptable. Ces différences ne sont pas sans incidence sur la gestion comptable et financière des établissements par la collectivité. La formation présente ces différences afin que les agents puissent conduire une analyse pertinente de la situation de ces établissements.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Avant le stage

Le bulletin d'inscription, page 30 ou téléchargeable sur notre site Internet, est à retourner avant le début du stage par :

- Mail : [mb@education-territoires.com](mailto:mb@education-territoires.com)
- Courrier : Éducation & Territoires - 57, rue Meslay - 75003 Paris
- Fax : 01 42 78 80 12

Après réception du bulletin d'inscription, une fiche pratique est envoyée au stagiaire (lieu, horaires, liste d'hôtels, etc.) et une convention de formation continue peut être adressée au service formation, sur demande.

Les prix comprennent les dossiers pédagogiques, le(s) déjeuner(s) et les pauses-café ; hors voyages et hébergement.

Éducation & Territoires se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage de formation en raison d'un nombre insuffisant de participants ou pour tout cas de force majeure.

## Annulation d'inscription

- Toute annulation d'inscription doit être notifiée à Éducation & Territoires par écrit.
- En cas de désistement intervenant moins de 3 jours ouvrables avant le démarrage du stage, l'intégralité du montant de la formation sera facturée.
- Jusqu'à l'ouverture de la formation, la collectivité a la possibilité de remplacer le participant inscrit par un agent au profil équivalent. Toute demande de remplacement doit être notifiée par écrit.

## Pendant le stage

À Paris, toutes nos formations ont lieu dans le centre-ville (quartiers Opéra ou Grands Boulevards).

Le nombre de participants par stage est au minimum de 6 et au maximum de 15.

Les stages se déroulent, en règle générale, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Pour les stages de plusieurs jours, la dernière journée se termine à 16h30.

## Après le stage

Nous offrons aux stagiaires, pendant les trois mois qui suivent la formation, la possibilité d'interroger nos experts en leur envoyant des questions techniques et juridiques simples, en rapport direct avec la formation suivie, à l'adresse suivante :

[expert@education-territoires.com](mailto:expert@education-territoires.com)

L'ensemble des questions posées, ainsi que les réponses précises et argumentées qui leur sont apportées, sont compilées dans un recueil que nous envoyons en fin d'année aux directions de l'éducation des collectivités.

# CALENDRIER 2015

Les dates de stage sont susceptibles de changer en cours d'année, nous vous invitons donc à consulter le calendrier des formations mis à jour sur notre site Internet : [www.education-territoires.com](http://www.education-territoires.com)

	DATES	INTITULÉ	THÉMATIQUE	DURÉE	PAGE
JANVIER	Jeu.22-Ven.23	Parcours découverte	Bases	2 jours	7
	Mar.27	Ouverture, fermeture, fusion d'EPL	Bases	1 jour	9
	Jeu.29-Ven.30	Relations conventionnelles entre l'EPL et la collectivité : convention et contrat tripartite	Bases	2 jours	8
FÉV	Jeu.5-Ven.6	Organisation et gestion du service de restauration et d'hébergement	Fonctionnement	2 jours	16
MARS	Mar.10	Utilisation des équipements et des locaux des EPL en dehors du temps scolaire	Fonctionnement	1 jour	17
	Jeu.12-Ven.13	L'analyse des comptes financiers des EPL (1 <sup>re</sup> session)	Financement	4 jours (2+2)	13
	Jeu.12-Ven.13	L'EPL durable	Fonctionnement	2 jours	18
	Jeu.19-Ven.20	Les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement privés du second degré	Financement	2 jours	14
	Jeu.19-Ven.20	Formations professionnelles au lycée : fonctionnement et financement	Régions	2 jours	27
	Mar.24	L'analyse des comptes financiers des EPL - Mise à niveau RCBC	Financement	1 jour	13
	Jeu.26-Ven.27	Autonomie et responsabilité des EPL	Bases	2 jours	8
	Jeu.26-Ven.27	Prévention des risques psycho-sociaux	Agents	2 jours	21
AVRIL	Jeu.2-Ven.3	La dotation globale de fonctionnement des EPL	Financement	2 jours	11
	Jeu.2-Ven.3	L'analyse des comptes financiers des EPL (2 <sup>e</sup> session)	Financement	4 jours (2+2)	13
	Jeu.2-Ven.3	Les logements de fonction	Fonctionnement	2 jours	16
	Jeu.9-Ven.10	Organisation de la mission de l'entretien dans les collèges et les lycées	Agents	2 jours	21
MAI	Jeu.21	L'analyse des comptes financiers des EPL - Ratios et tableau de bord - Paris	Financement	1 jour	14
	Jeu.21-Ven.22	Management des ATTE	Agents	2 jours	20
	Jeu.28	L'analyse des comptes financiers des EPL - Ratios et tableau de bord - Lyon	Financement	1 jour	14
	Jeu.28-Ven.29	Le dialogue de gestion entre l'EPL et la collectivité	Fonctionnement	2 jours	18
JUIN	Mar.2	L'analyse des comptes financiers des EPL - Ratios et tableau de bord - Toulouse	Financement	1 jour	14
	Jeu.4-Ven.5	Carte des emplois et référentiels des niveaux de service	Agents	2 jours	20
	Jeu.4-Ven.5	Organiser et animer le service public régional de l'orientation	Régions	2 jours	26
	Jeu.11-Ven.12	Piloter l'apprentissage en Région	Régions	2 jours	26
	Jeu.11-Ven.12	Schéma directeur numérique des collèges et des lycées	Numérique	2 jours	23
SEPT	Jeu.17-Ven.18	Parcours découverte	Bases	2 jours	7
	Jeu.24-Ven.25	Les logements de fonction	Fonctionnement	2 jours	16
	Mar.29	L'utilisation des locaux et des équipements des EPL en dehors du temps scolaire	Fonctionnement	1 jour	17
OCTOBRE	Jeu.1-Ven.2	La dotation globale de fonctionnement des EPL	Financement	2 jours	11
	Jeu.8-Ven.9	Le contrôle des actes budgétaires des EPL (1 <sup>re</sup> session)	Financement	4 jours (2+2)	12
	Jeu.8-Ven.9	Relations conventionnelles entre l'EPL et la collectivité : convention et contrat tripartite	Bases	2 jours	8
	Jeu.8-Ven.9	Organisation de la mission de l'entretien dans les collèges et les lycées	Agents	2 jours	21
	Jeu.15-Ven.16	Le dialogue de gestion entre l'EPL et la collectivité	Fonctionnement	2 jours	18
NOVEMBRE	Jeu.5-Ven.6	Le contrôle des actes budgétaires des EPL (2 <sup>e</sup> session)	Financement	4 jours (2+2)	12
	Jeu.5-Ven.6	Organisation et gestion du service de restauration et d'hébergement	Fonctionnement	2 jours	16
	Mar.17	Le contrôle des actes budgétaires des EPL - Perfectionnement & études de cas - Toulouse	Financement	1 jour	12
	Mar.17	Ouverture, fermeture, fusion d'EPL	Bases	1 jour	9
	Jeu.19-Ven.20	Autonomie et responsabilité des EPL	Bases	2 jours	8
	Ven.20	Maintenance informatique des collèges et des lycées	Numérique	1 jour	23
	Mar.24	Le contrôle des actes budgétaires des EPL - Perfectionnement & études de cas - Lyon	Financement	1 jour	12
	Mar.24	Conférence-débat		1 jour	24
	Jeu.26-Ven.27	L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLFPA	Régions	2 jours	27
	Ven.27	Le contrôle des actes budgétaires des EPL - Perfectionnement & études de cas - Paris	Financement	1 jour	12
DÉC	Jeu.3-Ven.4	Schéma directeur numérique des collèges et des lycées	Numérique	2 jours	23
	Jeu.10-Ven.11	Mutualisation des achats des EPL	Fonctionnement	2 jours	17



é d u c a t i o n  
t e r r i t o i r e s

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Stagiaire

Nom : ..... Prénom : .....

Grade : ..... Fonction : .....

Direction et service : .....

Tél : ..... Fax : .....

Mél : .....

### Stage

Intitulé : .....

Date(s) : ..... Prix : .....

### Collectivité

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

### Service formation

Responsable : ..... Contact (si différent) : .....

Adresse (si différente) : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : ..... Mél : .....

Je demande que me soit adressée une facture en ..... exemplaires.

Cette facture vaut convention simplifiée. Une convention de formation continue peut être adressée au service formation, sur demande.

#### Annulation d'inscription

- Toute annulation d'inscription doit être notifiée à Éducation & Territoires par écrit.
- En cas de désistement intervenant moins de 3 jours ouvrables avant le démarrage du stage, l'intégralité du montant de la formation sera facturée.
- Jusqu'à l'ouverture de la formation, la collectivité a la possibilité de remplacer le participant inscrit par un agent au profil équivalent. La demande de remplacement doit être adressée par écrit.

Date et signature

Ce bulletin, également téléchargeable sur notre site [www.education-territoires.com](http://www.education-territoires.com), est à retourner, dans les meilleurs délais, avant le début du stage à : Éducation & Territoires - 57, rue Meslay 75003 Paris - Fax : 01 42 78 80 12  
Pour tout renseignement : Martine Bâlon - Tél : 01 42 71 30 98 - [mb@education-territoires.com](mailto:mb@education-territoires.com)

Organisme de formation déclaré sous le n° 11 75 386 91 75 auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France

ét  
ÉDUCATION  
APPLIQUÉE

conférence-débat

Bilan et perspectives de la décentralisation

Acte III : enfin !

Mardi 27 novembre 2013 - Paris

Education & Travail  
57, rue des Saussaies  
T. 01 42 27 10 98 - [conf@etd.fr](mailto:conf@etd.fr)  
[www.education-travail.com](http://www.education-travail.com)



Le texte du catalogue est composé  
avec le caractère Minuscule,  
dessiné par Thomas Huett-Marchand  
255tm.com



FABRICATION MAISON 2014 / IMPRIMERIE MAUGEIN  
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :  
GILLES BASSIGNAC & JEAN-MICHEL TURPIN

## éducation & territoires

57, rue Meslay - 75003 Paris  
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12  
[contact@education-territoires.com](mailto:contact@education-territoires.com)

SARL au capital de 80000€  
RCS Paris B 443735790

Organisme de formation déclaré sous le n°11 75 386 91 75  
auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France